

COGELEC

Société anonyme

370, rue de Maunit
85 290 Mortagne sur Sèvre

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription d'achat d'actions

Assemblée générale Ordinaire et Extraordinaire du 24 juin 2019 –
Résolution n°21

Deloitte & Associés
1 rue Benjamin Franklin
44801 Saint-Herblain Cedex
Membre de la CRCC de Versailles

Atlantique Révision Conseil
52 rue Jacques-Yves Cousteau
85108 La-Roche-sur-Yon
Membre de la CRCC de Poitiers

COGELEC

Société anonyme

370, rue de Maunit
85 290 Mortagne sur Sèvre

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription d'achat d'actions

Assemblée générale Ordinaire et Extraordinaire du 24 juin 2019
– Résolution n°21

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription d'achat d'actions au bénéfice de salariés ou mandataires sociaux de la société et des sociétés liées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total des options ainsi consenties ne pourra donner droit à un nombre total d'actions représentant plus de 10% du capital de la société au jour de la décision du Conseil d'administration.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Conseil d'administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et règlementaires.

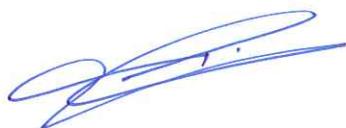
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

A Rennes et La Roche sur Yon, le 3 juin 2019

Les commissaires aux comptes

Atlantique Révision Conseil

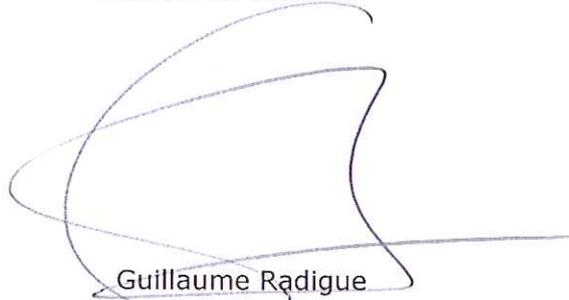
- A. R. C. -



Sébastien Caillaud

Associé

Deloitte & Associés



Guillaume Radigue

Associé